

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Date d'impression: 06.10.2017

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Adhesive

Autres désignations commerciales

Klebstoff, Colle, Adhesivo

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: PMA/TOOLS AG
Rue: Siemensring 42
Lieu: 47877 Willich
Téléphone: +49 2154 922230
e-mail: info@pma-tools.de
Interlocuteur: Michael Münter
e-mail: msds@pma-tools.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.
Internet: www.pma-tools.de
Service responsable: Laboratoire

Téléfax: +49 2154 922255

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:
+49 2154 922230 (Lundi - Vendredi 8.00h - 17.00h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Méthacrylate d'hydroxypropyle (mélange isomère)

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Date d'impression: 06.10.2017

Page 2 de 9

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Adhesive based on HYDROXYPROPYL METHACRYLATE (HPMA) / HEMA

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
27813-02-1	Méthacrylate d'hydroxypropyle (mélange isomère)			20 - 40 %
	248-666-3			
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			5 - 10 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317			
79-10-7	acide acrylique			< 1 %
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
80-15-9	hydroperoxyde de alpha, alpha-diméthylbenzyle			< 1 %
	201-254-7	617-002-00-8		
	Org. Perox. E, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 2; H242 H331 H312 H302 H373 ** H314 H411			
114-83-0	1-Acétyle-2-phénylhydrazine			< 0,1 %
	204-055-3			
	Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H301 H315 H319 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux. Inflammation conjonctivale chimique.

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des voix respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Date d'impression: 06.10.2017

Page 3 de 9

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NO_x), CO, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 25 °C. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	2	6		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Date d'impression: 06.10.2017

Page 4 de 9

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
27813-02-1	Méthacrylate d'hydroxypropyle (mélange isomère)			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	4,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	14,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	30 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	30 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	1 mg/cm ²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
27813-02-1	Méthacrylate d'hydroxypropyle (mélange isomère)	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,904 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,972 mg/l
Eau de mer		0,904 mg/l
Sédiment d'eau douce		6,28 mg/kg
Sédiment marin		6,28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10,00 mg/l
Sol		0,727 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. (EN 374).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filter A (EN 14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	caractéristique

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Page 5 de 9

Date d'impression: 06.10.2017

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point de sublimation: non déterminé

Point de ramollissement: non déterminé

Point d'écoulement: non déterminé

Point d'éclair: > 100 °C

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

négatif, aucune explosion

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1,06 g/cm³

Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter: Acide, Comburant, fortes Agent réducteur, fortes

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Comburant, fortes Agent réducteur, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), CO, Dioxyde de carbone (CO₂)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Page 6 de 9

Date d'impression: 06.10.2017

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
27813-02-1	Méthacrylate d'hydroxypropyle (mélange isomère)				
	par voie orale	DL50 <5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation	Données manquantes			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	par voie orale	DL50 5050 mg/kg	Rat		
79-10-7	acide acrylique				
	par voie orale	DL50 > 192 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 > 290 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 3,6 mg/l	Rat		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle				
	par voie orale	DL50 382 mg/kg	Rat	IUCLID	
	dermique	DL50 500 mg/kg	Rat	RTECS	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 1,4 mg/l	Rat	IUCLID	
	par inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
114-83-0	1-Acétyle-2-phénylhydrazine				
	par voie orale	DL50 270 mg/kg	Souris		
	dermique	Données manquantes			
	par inhalation	Données manquantes			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Page 7 de 9

Date d'impression: 06.10.2017

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
79-10-7	acide acrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 95 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
79-10-7	acide acrylique	0,35

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Date d'impression: 06.10.2017

Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; acide acrylique; hydroperoxyde de alpha, alpha-diméthylbenzyle
2010/75/UE (COV): < 3 %**Prescriptions nationales**Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes
travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les)
section(s): 1.**Abréviations et acronymes**ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways).ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the
International Carriage of Dangerous Goods by Road).

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (REGULATION (EC) No 1272/2008)

DIN: Deutsches Institut für Normung (German institute for standardization)

DMEL: Derived Minimum Effect Level

DNEL: Derived No Effect Level

EC: European Community

EG: Europäische Gemeinschaft (European Community)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

Date de révision: 06.08.2017

Adhesive

Page 9 de 9

Date d'impression: 06.10.2017

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
EN: European Norms
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations
IBC: Intermediate Bulk Container
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT: persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REGULATION (EC) No 1907/2006)
RID: Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses (Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail).
UN: United Nations
VOC: Volatile organic compounds
vPvB: very persistent and very bioaccumulative
WKG Wassergefährdungsklasse (water hazard class)

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)